SNES INFO

Septembre 2012

SPECIAL CPE

EDITO

A la rentrée 2012, les vies scolaires bénéficient d'une bouffé d'oxygène bienvenue. Six emplois de CPE, 114 assistants d'éducation en plus dans l'académie, dont 70 dans les Bouches-du-Rhône. Nos mobilisations des deux dernières années ont porté ! Le SNES entend poursuivre en vue d'une amélioration générale des conditions de travail et d'étude dans les collèges, lycées et lycées professionnels. Mais il faut bien reconnaître que les incidents graves qui défraient la chronique à Marseille ne sont pas étrangers à ces annonces nouvelles. En témoigne l'arrivée prochaine de 26 Agents de Prévention et de Sécurité, qui ne sauraient être de simples vigiles mais qu'il nous faudra intégrer dans la vie éducative et pédagogique des établissements. Le comité interministériel sur Marseille réunit le 6 septembre annonce des axes d'interventions, dont beaucoup concernent l'éducation nationale. Il faudra trouver une vitesse de croisière qui ne mette pas les personnels en difficulté et respecte leurs missions et leurs garanties statutaires, gages de solutions durables. Par exemple, sur l'éducation prioritaire qu'il faut à tout prix rénover et renforcer, car l'exercice en établissement ECLAIR est usant. Le turn over en est un symptôme. Le SNES a veillé au cours du mouvement 2012 au respect des droits à mutation de tous les personnels, bien que les règles du dispositif ECLAIR limitent les possibilités de sortie des collègues concernés. Pour le SNES, il faut abroger ce dispositif et relancer l'éducation prioritaire. Si nous regrettons que d'autres élus privilégient les solutions individuelles et personnelles à la recherche de solutions collectives, les CPE savent qu'ils peuvent compter sur les élus du SNES pour défendre un traitement équitable et non clientéliste dans tous les actes de gestion des carrières (mutations, hors-classe…).

Par ailleurs, nous savons que les CPE perçoivent bien souvent la première vague dans un contexte de crise sociale aigüe qui pèse sur les familles et la scolarité des enfants. L'INSEE ne met-elle pas en exergue à cette rentrée la baisse du niveau de vie qui touche d'abord les familles ? Les CPE sont en première ligne aux côtés de professeurs qui doivent suivre plus d'élèves, dans des classes plus chargées, avec des horaires plus émiettés. Ils sont aussi en prise directe face à des équipes de direction qui n'entendent plus leur mission que sous l'angle étroit du management et de la performance chiffrée.

Alors, osons le dire : alors qu'on nous annonce une austérité redoublée pour 2013, il serait temps d'augmenter les salaires et de déplafonner les carrières des CPE. Le SNES, en organisant ses Etats Généraux du Second Degré, entend porter la cause des vies scolaires et montrer qu'il y a urgence à revaloriser nos métiers.

Laurent Tramoni

SOUFFRANCE AU TRAVAIL
Les CPE en 1ère ligne …

L'enquête sur la santé au travail de « Carrefour Santé Social » en partenariat avec la MGEN le montre clairement : les CPE constituent la catégorie la plus exposée aux deux dimensions liées aux risques psychosociaux (tension au travail et épuisement professionnel « burn out ») et leur état de tension au travail est de 45% (latitude décisionnelle faible par rapport à une demande psychologique forte)…en cause les tensions contradictoires inhérentes à la nature du métier, mais aussi les pressions hiérarchiques accrues !

Notre rôle de Commissaires Paritaires depuis de nombreuses années nous a malheureusement conduit à connaître, accompagner et aider un certain nombre de collègues dans cette situation.
Pour les CPE, les situations de souffrances au travail sont de deux types:
- celle générées par les conditions d'exercice qui sont souvent difficiles, mais qui sont inhérentes à la profession
- celles qui naissent en raison de notre statut qui nous place clairement dans le domaine enseignant et non dans celui de la direction. Même si la majorité des chefs d'établissement respecte nos domaines de compétences, il faut également reconnaitre que d'autres ont du mal à accepter cet état de fait et ont des demandes, vis à vis de certains CPE, qui mettent à l'épreuve "la loyauté du fonctionnaire". C'est ainsi bien souvent que débutent les difficultés, quand le CPE « se perme »t légitiment de repositionner ses domaines d'exercice professionnel, censés être connus de tous... Dans les cas extrêmes, les conséquences de ces situations se traduisent par une crispation des relations et des exigences du chef d'établissement (retrait de certaines responsabilités comme la gestion des surveillants, non convocation à une réunion, emploi du temps sur 36h40, volonté d'imposer certains jours de travail ou une amplitude horaire différente, demande régulière de différents outils dans un but de contrôle, et demandes d'explications sur l'augmentation de certaines statistiques, être au portail dès la première heure, difficulté de rattrapage des HS, etc...)
Le CPE quand il ne renonce pas, veut rester fidèle aux raisons qui l'ont conduit à passer le concours de Conseiller Principal d'Education, mais dans les deux cas c'est le malaise qui s'installe jour après jour. Heureusement, la majorité des situations se résolvent d'elle-même grâce à l'intelligence des protagonistes ou d'un intermédiaire interne et/ou externe, c'est la raison pour laquelle nous conseillons aux collègues qui rencontreraient une situation difficile de ne pas rester isolé et de prendre contact avec le représentant syndical de l'établissement ainsi qu'avec nous même, nous sommes à votre disposition.
En ce qui nous concerne nous avons sensibilisé la DDRH et le chef de la DIPE du Rectorat d'Aix-Marseille sur le fait de traiter **au plus tôt** les situations dès qu'elles se présentent afin d'éviter les blocages, qui pénalisent l'agent, sa santé et une partie du fonctionnement de l'établissement.

Mohamed Atia

Les CHS-CT, un nouvel outil à investir !

Depuis peu, les comités hygiène et sécurité (CHS) prennent en compte les conditions de travail (CHS-CT). C'est une avancée qui va permettre le développement d'une véritable politique de santé et de sécurité au travail : prévention des risques, suivi médical des personnels, reconnaissance des conditions de travail dans les risques liés à la santé...
Les représentants FSU, majoritaires au CHSCT académique, porteront dans cette nouvelle instance les situations problématiques et lutteront pour obtenir des améliorations de notre quotidien au travail. Mais la participation de chacun est primordiale et l'appel aux représentants des CHSCT doit devenir un réflexe de tous et toutes dès qu'une situation semble à risque pour la santé des personnels ou des usagers ou qu'un droit de retrait doit s'opérer.

Séverine Vernet

STAGIAIRES

Les commissaires paritaires CPE du SNES vous souhaitent la bienvenue et une bonne année ! Après avoir passé le cap du concours, le stress de l'affectation, voici venu le temps de l'année de stage avec pour objectifs la titularisation et l'affectation définitive. Comme lors des phases précédentes, vous pourrez compter sur nous pour vous informer et vous accompagner.

Les incontournables:

Être en possession des clés nécessaires au fonctionnement quotidien d'un CPE (bureau personnel, Vie Scolaire, permanence(s), portail, éventuellement demi-pension et internat).

Votre emploi du temps, basé sur 29 heures, doit être clairement énoncé et soumis à votre appréciation. Afin de poser des bases claires dans le rapport avec votre chef d'établissement, nous vous conseillons de l'établir de manière écrite et communicable à l'ensemble de la communauté éducative. Attention, veillez à vous libérer le jeudi pour la formation à l'IUFM!

Comme les personnels titulaires, vous êtes assujettis à des permanences de petites vacances qui doivent être réparties équitablement entre les personnels concernés de manière transparente.

Si l'établissement vous octroie un logement, vous vous devez d'en respecter les contraintes inhérentes à votre fonction et à votre statut.

Quelques conseils

Lors de la journée de pré-rentrée, vous avez dû être très sollicités et cela va continuer… Ne paniquez pas mais ne négligez pas l'organisation du service en veillant à ce que les surveillants disposent d'un emploi du temps, d'un planning des tâches en vérifiant que les postes stratégiques soient occupés (le portail, la demi-pension, les études en collège, l'internat en lycée). N'hésitez pas à signaler les points qui vous semblent importants et qui pourraient poser problème en termes de sécurité à votre chef d'établissement, de manière orale et immédiate, comme écrite, en fonction de la situation.

Vous vous rendrez rapidement compte que vous êtes un élément clé dans le fonctionnement global de l'établissement, et qu'il y a un vrai risque de submergement par rapport à des sollicitations nombreuses. Alors, certes c'est une année capitale pour vous durant laquelle vous allez être évalué(e)s mais essayez de ne pas céder à la pression du quotidien : bien faire et consciencieusement ne signifie pas tout assumer. Le CPE omniprésent, omniscient qui souhaite faire plaisir à tout le monde et satisfaire toutes les requêtes s'épuise rapidement au détriment de ses missions essentielles.

Françoise Fontanelli

RECRUTEMENT : un flou…malgré tout positif ?

M.BISSON-VAIVRE annonçait lors de la proclamation des résultats une Liste Complémentaire de 100 personnes, dont 75 ont été recrutées dès le 6/7/2012 ; le SNES, qui la réclamait depuis des années, juge très favorablement cette décision. Cependant, il est à déplorer le non-recrutement des 25 derniers dans un contexte où le ministère annonce 100 emplois supplémentaires au collectif budgétaire !

Le SNES est intervenu pour demander la publication en urgence d'un arrêté augmentant le nombre d'inscrits sur la liste principale, seul moyen de respecter le décret des 30%. Nous regrettons fortement de n'avoir point été écoutés sur ce point alors que ces emplois, qui n'étaient que 25 rappelons-le, et déjà vacants en réalité, étaient d'ores et déjà budgétisés. C.S

FORMATION

Lors de son audience auprès de l'Inspection Générale, le Snes a jugé de manière positif le retour à une décharge horaire de 6 heures pour formation tout en faisant remarquer le quota n'était pas pertinent mais plutôt générateur de difficultés. De plus, la question de la compensation reste entière et n'est pas sans poser problème tant du point de vue de l'établissement que de celui des élèves. Afin de pallier à l'urgence et d'assurer une rentrée scolaire dans un minimum de sérénité, nous avons demandé à ce que les stagiaires CPE ne soient affectés qu'à mi-temps sur des BMP. Nous regrettons fortement de ne pas avoir été entendus par l'administration rectorale… C.S

TRIBUNE LIBRE

Tous pour un et un pour tous !

Nouvelle rentrée, nouvelles orientations, l'optimisme sera donc de mise !
Il n'empêche, oui, il n'empêche qu'il ne faudra pas nous relâcher et continuer à veiller…veiller sur les valeurs fondatrices de notre métier, qui resteront d'abord à mon sens la proximité avec les élèves et leurs familles, ainsi que la cohérence de notre travail avec les collègues enseignants.
Je veux réaffirmer ici que nous ne sommes pas seuls, et que nous avons toutes et tous une responsabilité dans le devenir de notre métier, ne serait-ce que par l'acceptation ou non des dérives que nous subissons hélas parfois dans nos établissements. Une responsabilité individuelle au regard des autres collègues, dans notre travail au quotidien, où l'homogénéité de notre volonté de faire respecter nos statuts est et restera la meilleure garante de ceux-ci.
En effet, quoi de plus simple et rassurant, (et je pense là surtout aux nouveaux collègues), que de pouvoir à priori arguer de la certitude d'un exemple similaire, cohérent dans l'établissement voisin ! Fi donc de nos ego qui nous font parfois accepter quelques entorses au profit d'une paix sociale qui ne peut être que passagère, et efforçons-nous de réagir en s'interrogeant sur le retentissement d'un tel accord pour le collègue d'à côté, pour celui qui nous succédera ou pour l'avenir de la profession…
Je ne doute pas un seul instant que nous ayons tous à cœur de travailler dans les meilleures conditions qui soient, base de notre efficacité au regard des problèmes croissants imposés par notre société quelquefois délirante, où la valeur de l'humain a de moins en moins compte.
N'oublions donc surtout pas que notre métier et sa reconnaissance ne doivent pas passer par une évaluation de résultats soit disant quantifiables, et laissons l'outil statistique à sa place d'outil, l'éducation ne sera jamais une colonne de chiffres dans un quelconque tableau !

Eric luthy

L'alternance gouvernementale suscite l'espoir d'une nouvelle politique, notamment pour l'Education Nationale ; il faut que cet espoir et cette rupture deviennent rapidement une réalité. Une nouvelle loi d'orientation pour l'Education, ainsi que des mesures associées pour refonder l'Ecole de la République doivent être examinée au Parlement d'ici fin 2012. Les personnels du second degré doivent se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances. C'est le sens des « États généraux du Second degré » que lancent le SNES, le SNEP et le SNUEP. Il s'agit donc, partout en France dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail, afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir.

CALENDRIER
Septembre : réunions à l'initiative des personnels et rédaction d'un cahier revendicatif par établissement.
Jusqu'à mi-octobre : rédaction des synthèses départementales et académiques, désignation des représentants à la journée de synthèse nationale.
Jeudi 25 octobre : journée nationale ayant pour objectif de donner une importante visibilité médiatique à notre démarche et de permettre l'expression directe des collègues.
Début novembre : publication de la synthèse des Etats Généraux et large diffusion, notamment lors du Salon de l'Education.

UNE ANNEE BIEN REMPLIE

Voici bientôt un an, lors des élections professionnelles, une majorité de collègues nous a fait confiance et a porté largement en tête la liste SNES dans notre académie. Pour les commissaires paritaires que nous sommes, c'est un honneur. C'est aussi une lourde responsabilité dans une situation politique particulièrement difficile. En effet, rarement l'éducation nationale aura fait l'objet de mesures aussi radicales que sous le gouvernement de N. Sarkozy qui impose sans ménagement une dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation. Dans le même temps, le dialogue social et la négociation sont régulièrement rompus au profit d'un autoritarisme rampant sous couvert du renforcement de la prétendue efficacité du système.

C'est dans ce contexte que nous avons exercé notre première année de mandat. Notre volonté a été d'organiser notre travail syndical autour de deux axes : d'une part, continuer à combattre résolument la politique rétrograde mis en place pendant le dernier quinquennat (suppression des postes, attaques contre le statut et les fondements de la fonction publique, contre les missions du service public d'éducation….). Pour cela, notre pratique du syndicalisme ne laisse jamais dans la marge le terrain des luttes et de l'action dans lequel nous retrouvons parfois certains d'entre vous (grève, manifestations, pétition….). C'est indispensable pour tenter de créer un rapport de force, pour désigner les vraies priorités et avancer nos revendications. Cet espace de mobilisation ne doit jamais être négligé même dans la période actuelle remplie de possibles ouvertures positives. L'attente est forte, il ne faut pas la décevoir.

Notre deuxième axe est en fait ce qui conduit notre rôle de commissaire paritaire : la nécessité d'accompagner au quotidien les collègues dans le déroulement de leur carrière, leur mutation, leur évaluation, leurs formations (initiale et continue) mais aussi parfois dans les éventuels accidents de parcours et de vie. C'est tout le travail d'écoute, d'information, de contrôle et de rectification avant et pendant les commissions. Rappelons que ces dernières sont chargées de donner un avis sur tous les actes administratifs qui concernent les personnels. C'est aussi le but de nos interventions pendant les groupes de travail (GT) qui préparent le cadre formel des commissions. Ce fut le cas notamment lors des groupes de travail et CAPA sur les notations et la hors classe mais aussi dans le suivi individuel des collègues et les propositions de chainage sur les mutations qui ont améliorées de façon très significative les résultats du mouvement.
Au sujet du mouvement dont la préparation constitue un moment fort du travail syndical, dès la nomination du nouveau gouvernement, au milieu du mois de mai 2012, le SNES est intervenu sur trois points : l'arrêt immédiat du mouvement ECLAIR tel qu'il était prévu et la situation des futurs stagiaires puisque ces deux éléments influencent fortement l'offre de postes. De plus, nous avons fait des propositions pour améliorer le fonctionnement du paritarisme : non publication des projets de mouvement avant la tenue des commissions, communication de documents permettant un travail efficace en commission et respect des avis rendus. L'administration est restée sourde à nos demandes de bon sens. Au total le mouvement intra académique est catastrophique avec un taux d'insatisfaction de 85%. Les points soulevés ici devront être des axes majeurs de revendication pour l'année qui vient.

Dans ce courrier et comme les années précédentes, nous avons le plaisir de vous proposer de participer prochainement à un stage syndical. Ce n'est pas nouveau dans notre façon de pratiquer le syndicalisme. Ce sera pour nous l'occasion de rendre compte de cette première année de mandat, comme nous l'avons toujours fait dans le cadre d'un échange démocratique et transparent avec nos adhérents et avec les collègues. Par exemple, nous pourrons revenir sur le déroulement réel et inacceptable de la CAPA du 20 juin 2012 où l'on voit la mise en œuvre avec la complicité de l'administration, d'une stratégie répondant à des intérêts individuels. Cependant, nous ne répondrons pas, ici et maintenant, aux attaques infamantes qui circulent parfois. **Nous ne sommes pas et ne serons jamais dans le règlement de comptes, la désinformation et la rumeur parce que ces pratiques-là, ne sont que des signes de faiblesse, d'incohérence et de compromission.** Cela fait le jeu de l'administration pas celui de l'action syndicale ! C'est donc à un bilan partagé que nous vous invitons au cours de ce stage tout en étant à l'écoute de vos préoccupations, vos inquiétudes et vos propositions. **Venez nombreux, invitez des collègues,** nous avons besoin de vous rencontrer pour que nous puissions améliorer encore et toujours nos revendications afin de répondre de façon collective aux défis qui sont devant nous.

Patrick BORELLY

MUTATION CPE
INTRA 2012

Malgré les espoirs apportés par l'alternance politique et les diverses annonces qui ont pu être faites, ce mouvement 2012 s'est effectué sur les bases préparées par le gouvernement précédent ; aucune consigne ministérielle précise n'étant parvenue dans les services déconcentrés, l'administration rectorale d'Aix-Marseille a fait le choix de ne rien changer de manière globale malgré nos demandes répétées (maintien du blocage des supports stagiaires, non réinjection des postes ECLAIR).
Sur 137 candidats à mutation, seuls 45 ont pu être satisfaits, et si l'on ne considère que les mutations choisies, nous obtenons un taux d'insatisfaction de l'ordre de 85% !!! Malgré cela, les commissaires paritaires CPE du SNES ont proposé et obtenu un nombre significatif d'améliorations : 1/3 du projet de l'administration a ainsi été modifié dont 52% dans le département des Bouches du Rhône ; ceci sans parti pris, selon des règles claires et transparentes respectant l'égalité de traitement et le barème de chacun.
Comme dans les commissions des autres corps, nous avons plaidé pour un traitement égal pour tous. Nous regrettons que ce choix n'ait pas été celui de tous.

Carole Samouiller

ACTU : Concertation « Refondons l'école de la République »

Le SNES, 1ère organisation syndicale du 2nd degré, participe activement à cette consultation malgré un calendrier pour le moins contraint. Nos représentants nationaux et de catégorie ont participé tous l'été à ces concertations et vont continuer à porter nos valeurs et propositions tout au long de l'année. Restons cependant mobilisés et vigilants car certains dossiers (celui de la rémunération par exemple) ne sont toujours pas ouverts !

http://www.snes.edu/concertation-refondons-l-ecole-de.html

VIES SCOLAIRES : des postes d'AED et de CPE enfin !!

Après des suppressions massives de postes, enfin une bouffée d'oxygène en cette rentrée 2012. Le ministère a en effet créé 2000 emplois d'AED et 100 postes de CPE (114 AED et 6 CPE pour notre académie). Concernant les AED, dans les BdR, le SNES est intervenu pour obtenir le gel des dotations (23 Emplois Temps Plein devaient être supprimés à l'origine !) et pour qu'une réflexion soit menée avec l'Inspection Académique sur les critères de répartition de cette nouvelle enveloppe : 69 ETP de plus et une réserve de remplacement prévue. Ainsi, les établissements qui se trouvaient en-dessous d'un seuil viable ont été abondés, un rééquilibrage entre établissements de même type a été effectué et les internats ont été mieux pris en compte. A ces ETP vont s'ajouter le recrutement de 500 « assistants de prévention et de sécurité » (26 pour notre académie) avec des contrats d'AED « afin d'augmenter le nombre d'adultes présents dans les établissements scolaires ». Ces assistants entreront en fonction d'ici la fin de l'année 2012 après avoir reçu une formation. Par ailleurs, 3600 AVS supplémentaires sont prévus au niveau national (259 pour notre académie).

Marion Chopinet, Carole Samouiller, Séverine Vernet

NOUVEAUTE : Agent de Prévention et de Sécurité (APS)

Le JO du 29/08 consacre l'annonce du ministre de la création de 500 postes d'APS dans les établissements les plus exposés à la violence (26 pour notre académie). Ces assistants, en contrat spécifique d'AED (insertion dans le décret AED d'une 7ème mission «participation aux actions de prévention et de sécurité », recrutement au niveau bac +2, formation de 8 semaines) entreront en fonction d'ici la fin de l'année 2012. Le Snes a toujours porté la revendication d'équipes complètes d'établissement pour assurer la sécurité des élèves, mais attribuer explicitement ces missions « de prévention et de sécurité » à des personnes identifiées peut conduire à les faire apparaître comme des «vigiles ». Il y a en effet une difficulté essentielle à séparer ces actions des missions des autres personnels de l'établissement ; elles sont au cœur de celles des CPE, mais aussi des AED, des personnels sociaux et de santé ! Le risque de diluer les responsabilités des uns et des autres est réel. Le SNES défend la nécessité de consolider et stabiliser les équipes CPE, AED et pluri professionnelles et appelle donc à la prudence et à la vigilance quant à l'emploi de ces futurs collègues.

RAPPEL : LOGEMENT DE FONCTION

Trois cas de figure:
1-Concession par nécessité absolue de service (gratuité du logement nu et forfait d'indemnisation des charges).
2-Concession par utilité de service (redevance d'un loyer et des charges afférentes).
3-Concession d'occupation précaire (redevance d'un loyer et des charges afférentes, cette convention est révocable et peut être attribuée à d'autres catégories de personnels).
Les contraintes:
La concession d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) est assortie d'obligations supplémentaires: les permanences de sécurité qui peuvent être mises en place durant les week-ends, vacances et jours fériés et concernent tous les personnels logés. Elles sont effectuées par roulement de façon équitable. Cette astreinte ne donne pas lieu à récupération, mais le temps d'intervention dans ce cadre oui, avec un coefficient multiplicateur de 1,5.

Les commissaires paritaires CPEd u SNES vous souhaitent une bonne année scolaire !

BORELLY Patrick (Lycée Honoré Daumier, Marseille), HYVERNAUD Jean-Luc (Lycée Marseilleveyre, Marseille), SAMOUILLER Carole (Lp Leau, Marseille), ATIA Mohamed (Collège de Gréasque, Gréasque), BOURELY Yves (Lycée Alphonse Benoit, L'Isle-sur- la Sorgue), LUTHY Eric (Collège La Batie Neuve , La Batie Neuve), HAYOUN Lerani (Lp Camille Jullian, Marseille), SERVANTON Marlène (Collège André Malraux, Marseille), ANTAR Djillali (Lycée Denis Diderot) et FONTANELLI Françoise (Lycée Langevin, Martigues).

Hommage à Jean-Philippe KUNEGEL

Notre camarade Jean-Philippe Kunegel, trésorier académique du Snes, nous a brutalement quittés le samedi 28 juillet 2012. Il avait 48 ans. Cette disparition prématurée nous touche profondément. Nous présentons nos condoléances à ses filles, à sa famille.

Pourquoi dois-je adhérer au SNES ?

Chaque CPE adhère au SNES pour des raisons qui lui sont propres et sont toutes aussi valables les unes que les autres. C'est ce qui nous permet de rassembler des collègues CPE d'opinions et de sensibilité les plus diverses. Parmi ces raisons, certaines, cependant, reviennent plus souvent que d'autres :

• Discuter du métier, débattre, formuler des revendications dans le cadre des collectifs CPE (au niveau local et national) qui se réunissent plusieurs fois par an, pour réfléchir sur la situation et le devenir de notre catégorie.

• Eviter l'isolement dans mon établissement au moment où les projets qui menacent notre catégorie et ses personnels n'ont jamais été aussi dangereux. Agir avec mes collègues pour y améliorer les conditions d'exercice en se donnant les moyens de démarches collectives auprès de la hiérarchie.

• Etre informé à chaque instant : Journaux (« l'US ", académique et de catégorie), site du SNES (avec tout ce qui concerne le système éducatif, le métier, la carrière et l'espace spécial adhérent du site), mails sur l'actualité de la catégorie dans notre académie, présence efficace sur le terrain des commissaires paritaires et des membres du collectif CPE du SNES Aix Marseille.

• Etre efficacement conseillé et soutenu par des commissaires paritaires reconnus, dans mes démarches auprès de l'administration (Etablissement, Inspection académique, Rectorat, Ministère).

• Améliorer le service public d'éducation et donner son avis sur les modalités d'action et leur efficacité, prendre toute sa part dans les décisions d'action du syndicat.

Une des forces du SNES /FSU est sa pluralité et sa diversité. C'est pourquoi plus que jamais être un CPE syndiqué au SNES constitue la seule alternative aux tentatives de dénaturation de notre métier. C'est avec l'ensemble des catégories et des autres corps qui composent le système éducatif que nous pourrons peser pour faire avancer nos revendications.

COMPOSITION DES CAPA SUITE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

Il y avait 8 sièges à pourvoir ; la répartition s'effectue comme suit : 5 SNES, 1 Sgen et 2 Se.

Vos commissaires paritaires : BORELLY Patrick (Lycée Honoré Daumier, Marseille), HYVERNAUD Jean-Luc (Lycée Marseilleveyre, Marseille), SAMOUILLER Carole (Lycée professionnel Leau, Marseille), ATIA Mohamed (Collège de Gréasque, Gréasque), BOURELY Yves (Lycée Alphonse Benoit, L'Isle-sur-la Sorgue), LUTHY Eric (Collège La Batie Neuve, La Batie Neuve), HAYOUN Lerani (LP Camille Jullian, Marseille), SERVANTON Marlène (Collège André Malraux, Marseille), ANTAR Djillali (Lycée Denis Diderot) et FONTANELLI Françoise (Lycée Langevin, Martigues).

ADHERER AU SNES, C'EST TROP CHER ?

Petit exemple : CPE au 9ème échelon
211,8 – 66% (déduction impôt)=72
72/12= 6

6 euros par mois !!!